

LA CORRIVEAU

En cette belle journée de novembre 1749, tout le village de Saint-Vallier, sur la rive Sud de Québec, s'était rassemblé pour célébrer la première noce de Marie-Josephte Corriveau, celle avec Charles Bouchard qui était loin de deviner qu'il s'engageait dans une vie bien courte avec sa bien-aimée. Certes, la Corriveau aimait beaucoup les hommes, mais aussi s'en lassait, voire les haïssait aussi très rapidement, au point de leur faire subir un sort atroce, dit-on encore aujourd'hui.



Cette union dura onze années bien sonnées et permit à Marie-Josephte de donner naissance à trois enfants : Marie-Francoise, Marie-Angélique et Charles. Ainsi la vie coula des jours heureux de mariés sans histoire, jusqu'au jour où la Corriveau arriva en trombe au village, en manière de vraie folle, les cheveux ébouriffés et l'air hagard. Ce matin de 17 avril 1760, les villageois virent une femme qu'ils n'avaient jamais imaginée.

- Marie-Josephte, Marie-Josephte, calmez-vous pauvre enfant ! Que vous arrive-t-il donc ? lui demanda le curé de la paroisse.
- C'est Charles, c'est Charles ! Aidez-moi mon Dieu, aidez-moi ! cria-t-elle, complètement hystérique.
- Quoi Charles ? Qu'est ce qu'il y a ? enquêta le curé qui commençait lui aussi à perdre la tête.
- Dans le lit, là, chez nous, il est mort ! Il est mort, j'vous dis !

L'abbé tressaillit ! Après quelques secondes, il reprit son sang-froid, donna la bénédiction à Marie-Josephthe, prononça quelques psaumes en latin. Elle n'y comprit rien, non seulement au latin, mais à ce qui venait de lui arriver également. Simplement attifée d'une chemise de nuit, la Corriveau affichait invariablement un air de "perdue de la vie". Ses yeux tenaient de l'émeraude et de la volaille...

Le curé, le bon docteur, le marchand, le notaire et le banquier n'y virent rien de bon augure. Selon les dires de la Corriveau, Charles Bouchard l'aurait quittée sans raison apparente, et mourut peu de temps après, comme on le racontait sans cesse dans le comté de Bellechasse.

Pourtant, la rumeur prenait de l'ampleur à Saint-Vallier. En effet, d'après certains villageois, Marie-Josephthe aurait versé du plomb brûlant dans l'oreille de son mari, pendant son sommeil. Selon certaines sources, la Corriveau souffrait d'une jalousie malade. Un peu trop libertin à son goût, elle lui aurait fait subir cette mort horrible pour le punir. Mais le pauvre Charles mourut tout de même sans pouvoir se défendre de ce qu'on lui reprochait.

Malgré les rumeurs incessantes, Marie-Josephthe épousa, après seulement quinze mois de veuvage, un dénommé Louis Dodier. Evidemment, cet événement n'allait en rien faire taire les commérages. Mais il ne fallut pas plus de trois mois après leur union pour qu'on retrouva Dodier étendu dans un enclos d'écurie, le crâne complètement fracassé, sous le regard orphelin de son cheval. Mais cette fois, la jeune femme n'allait pas s'en tirer aussi facilement.

La justice s'en mêla en poussant sa détermination jusqu'à exhumier le corps de Bouchard pour autopsie judiciaire, pour finalement s'apercevoir que, après une analyse scientifique, le premier époux de la Corriveau avait succombé à des brûlures causées par du plomb coulé dans la cervelle. A force d'investigations, on se rendit compte que la "caboche" de Dodier n'avait pas été piétinée par des sabots de jument comme le prétendait si bien la Corriveau, mais plutôt par une pelle à purin en fer que, de manière insouciante ou négligente, elle avait laissée toute ensanglantée non loin de l'écurie.

N'oublions pas que nous sommes à l'époque de la Conquête, alors que les habitants de notre pays étaient sous le joug du régime britannique. C'est donc un tribunal militaire britannique qui traita cette affaire. Douze juges officiers anglais furent appelés à rendre un verdict dans cette affaire.

Quand la malice atteignit son paroxysme, Marie-Josephte réussit à convaincre son propre père, Josephe Corriveau, de s'avouer coupable de l'assassinat de Dodier. Mais c'est seulement au procès que Josephe Corriveau fit l'aveu, tel un coup de théâtre. Ainsi, lorsqu'un témoin fut appelé à la barre, monsieur Corriveau se leva brusquement et interrompit la Cour : "Arrêtez! Je vous prie, c'est moi le coupable !

Je suis le seul coupable de ce meurtre de Dodier. Faites-moi ce que vous voulez..." Telles furent les paroles du père Corriveau. Au couvent des Ursulines, à Québec, le tribunal prononça une sentence qui fit frémir l'auditoire : on condamna Josephe Corriveau à la potence et sa fille à soixante coups de fouet sur le dos nu, puisque sa complicité fut néanmoins mise en cause. Mais ce n'était pas tout. On souhaitait également la marquer au fer rouge d'un M sur la main gauche - sans doute pour désigner "meurtrière" ou encore « murderer » en anglais.

Ce qui semble confirmer que la Corriveau était une psychopathe tient dans le seul fait qu'elle n'éprouva aucun remord, aucune émotion quand elle entendit son père se sacrifier pour sauver sa peau. Elle demeura de glace. Ou alors était-elle en feu, celui d'un volcan imprévisible et meurtrier ? Mais aucune de ces sentences prononcées par la Cour ne fut exécutée.

En effet, on s'en doute bien, le père Corriveau vivait très mal avec l'idée de finir ses jours aussi tristement pour un crime qu'il n'avait pas commis. Le confessionnal le poussa à avouer qu'il n'avait rien à voir avec la mort de Dodier. Une fois enfermé derrière les barreaux, les remords le serrant à la gorge, il confia au père Jésuite qu'il n'était pas le coupable. Il dénonça sa fille car, en toute bonne foi devant Dieu, il ne pouvait sacrifier son âme comme il souhaitait se sacrifier pour sauver sa fille. Le tribunal dut alors se consulter de nouveau

après avoir pris connaissance de ces nouveaux faits. Cette fois, plus personne ne vint au secours de la Folle de Corriveau, et cette dernière finit par avouer avoir tué son mari à coups de hache, puis l'avoir trainé jusqu'à l'écurie pour tenter de faire croire que le cheval l'avait piétiné.

Le dénouement de cette tragédie secoua la région entière. Marie-Josephte Corriveau, fille de Joseph Corriveau, fut pendue aux alentours des Buttes-à-Nepveu, sur les Plaines d'Abraham. Mais l'exécution en soit ne constitua pas l'évènement le plus marquant de cette légende. Non ! Puisque vous souhaitez certainement connaître la fin de l'histoire, je me permets de poursuivre. Dans un élan de mysticisme, les autorités décidèrent que non seulement la Corriveau serait pendue, mais qu'on enfermerait son cadavre dans une cage et que cette dite cage serait suspendue en plein village, afin que tous contemplent le sort que l'on réservait aux crimes odieux. On choisit donc la Pointe-Lévis, carrefour de quatre chemins, comme lieu de prédilection.

Dès lors, les rumeurs, les histoires lugubres et les contes d'épouvante se succédèrent à un rythme effréné. On raconte que, le soir venu, la Corriveau quittait sa cage et suivait les voyageurs et les promeneurs. D'autres prétendaient qu'elle visitait le cimetière pour satisfaire son appétit à même les cadavres fraîchement inhumés. Aussi, on disait que la pendue jetait un mauvais sort aux passants qui s'arrêtaient trop longtemps pour contempler l'objet sordide. La malchance s'acharnait alors sur ces personnes : accidents, mortalité, folie, aliénation mentale, etc. Les habitants des environs se plaignaient d'entendre des cris monstrueux, comme si une femme subissait une extrême torture. Ils entendaient aussi des grincements de fer et d'autres bruits macabres provenant du carrefour. Un jour, on décida de décrocher la cage et de l'enterrer au cimetière. Plusieurs années plus tard, vers 1830, on découvrit par hasard l'endroit où se trouvaient les restes. On les exhuma lors de l'agrandissement du cimetière. Par la suite, la cage fut vendue à un riche homme d'affaire américain. Selon certaines sources, elle serait exposée au Boston Museum avec une mention toute discrète « from Québec ».